



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 045-214502536-20240412-D_0037_2024-BF



CCAS DE PITHIVIERS LE VIEIL

Extrait du registre des délibérations

Séance du douze avril deux mille vingt quatre

Département du Loiret

Arrondissement et
canton de Pithiviers

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
10	8	7

N° D-0037/2024

Date de la convocation : 5 avril 2024

Date d'affichage : 15 avril 2024

Vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Président

Étaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, CHARBONNIER Martine, RIBEAUCOURT Pascal, BARBIER Marie-Claude, PICARD Michel, BILLARD Claudine, VERNEAU Nicole, BARBIER Marie-Edith

Absentes : Madame IVALDI Emmanuelle – Madame VERMEERSCH Magali

Secrétaire de séance : Madame CHARBONNIER Martine

D0037/2024 - Budget CCAS de Pithiviers le Vieil – vote du compte administratif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 modifiés relatifs à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ainsi que leur publicité,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du CCAS de Pithiviers le Vieil fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	5 490.46	0.00
Dépenses	12 926.80	0.00
Total exercice	- 7 436.34	0.00
Résultat antérieur reporté	14 044.48	0.00
Résultat cumulé	6 608.14	0.00

Considérant qu'il est constaté un résultat de clôture après intégrations des résultats antérieurs de 6 608.14 € (six mille six cent huit euros et quatorze centimes) en fonctionnement

Considérant les résultats concordants du compte administratif 2023 du Président et du compte de gestion dressé par le Receveur
Après avoir constaté que Monsieur le Président a quitté la séance au moment du vote, et après élection de Madame CHARBONNIER en qualité de présidente de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ENTENDU L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- APPROUVE et VOTE le compte administratif 2023 du budget du CCAS de Pithiviers le Vieil en parfaite concordance avec le compte de gestion

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

